Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Pourquoi ? Pour qui ? Comment ?

30 novembre 2017

Département Moselle
Réussir ensemble !

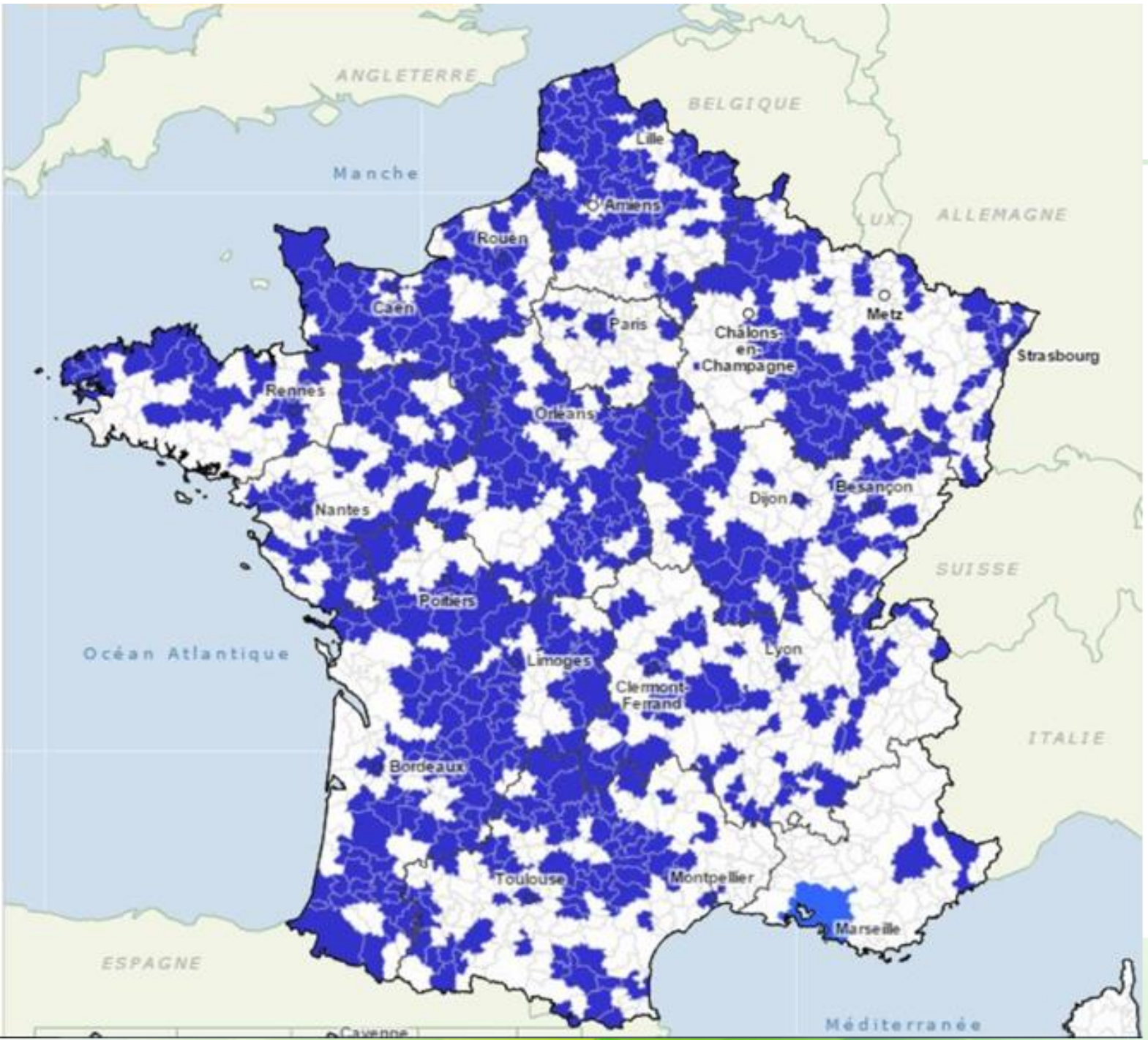

EPCI compétents en « PLU » en mai 2017

AdCF

Département Moselle

Réussir ensemble !

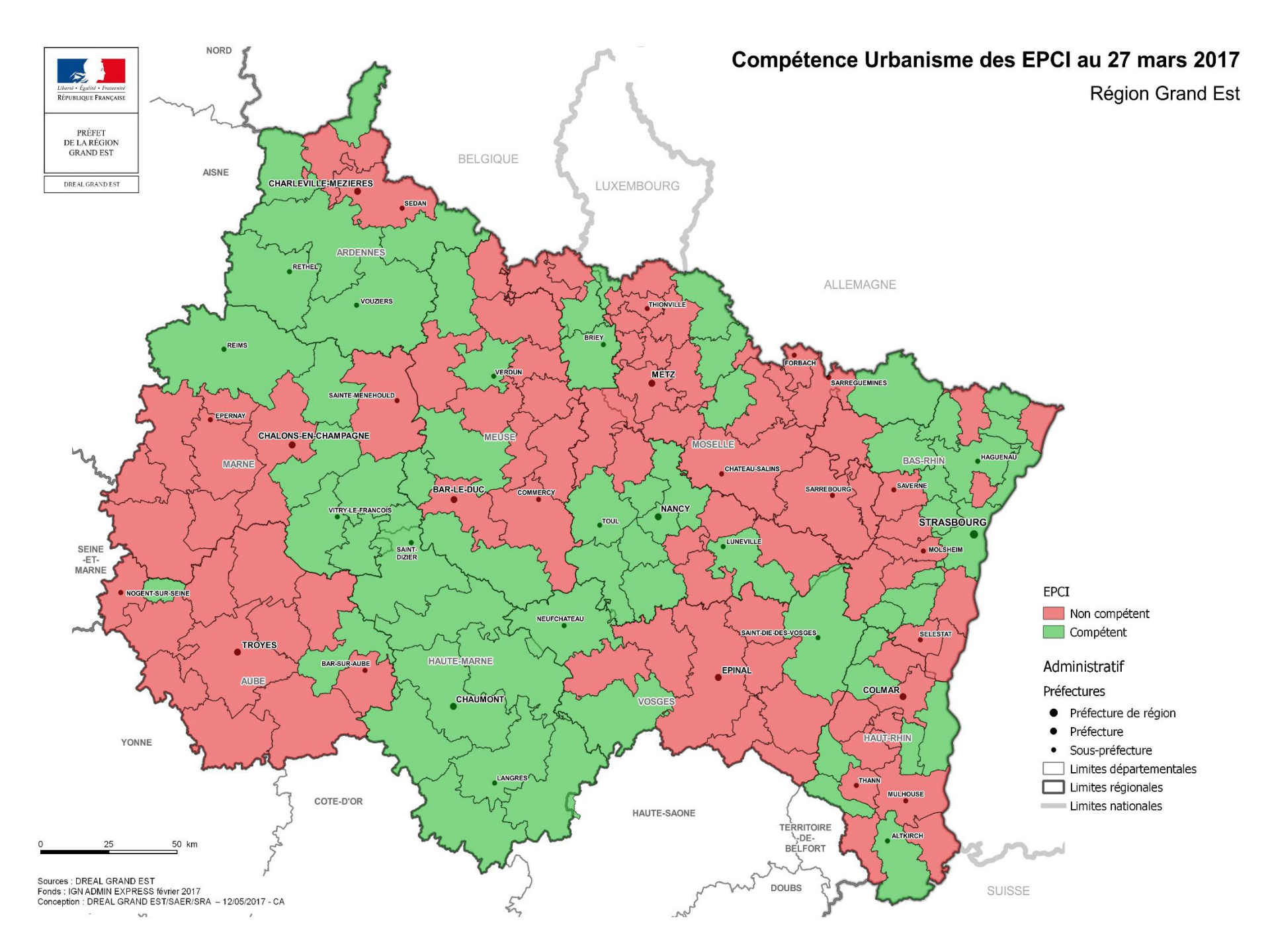

Sources : DREAL GRAND EST
Fonds : IGN ADMIN EXPRESS février 2017
Conception : DREAL GRAND EST/SAER/SRA – 12/05/2017 - CA

Qu'est-ce-que le PLUi ?

Projet d'aménagement du territoire dont l'objectif est de définir les lignes directrices **stratégiques** et les **normes** pour encadrer le **développement territorial**.

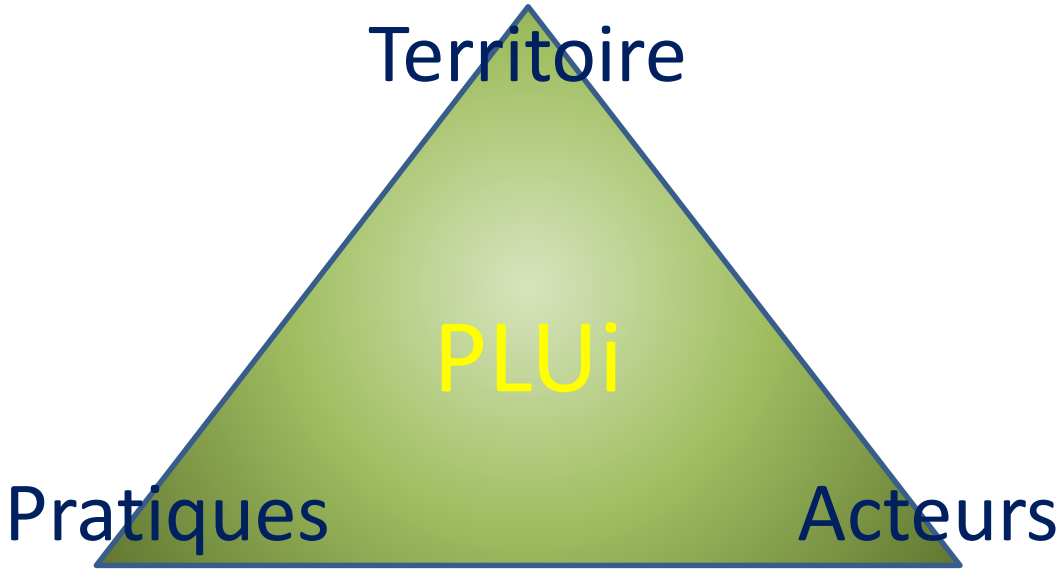

Département Moselle
Réussir ensemble !

Le PLUi : pourquoi ? Pour qui ? Comment ?

1. Pourquoi élaborer un PLUi ? - les enjeux et thématiques

2. Quels bénéfices pour le territoire? – la stratégie économique et le PLUi

Temps d'échange

3. Comment préparer un PLUi ? – le Club PLUi Grand Est, la préparation du CCTP, la gouvernance et la concertation

Temps d'échange

4. Témoignages des élus – la construction du PLUi et son apport dans le projet de territoire

Temps d'échange

Département Moselle
Réussir ensemble !

Les enjeux du PLUi

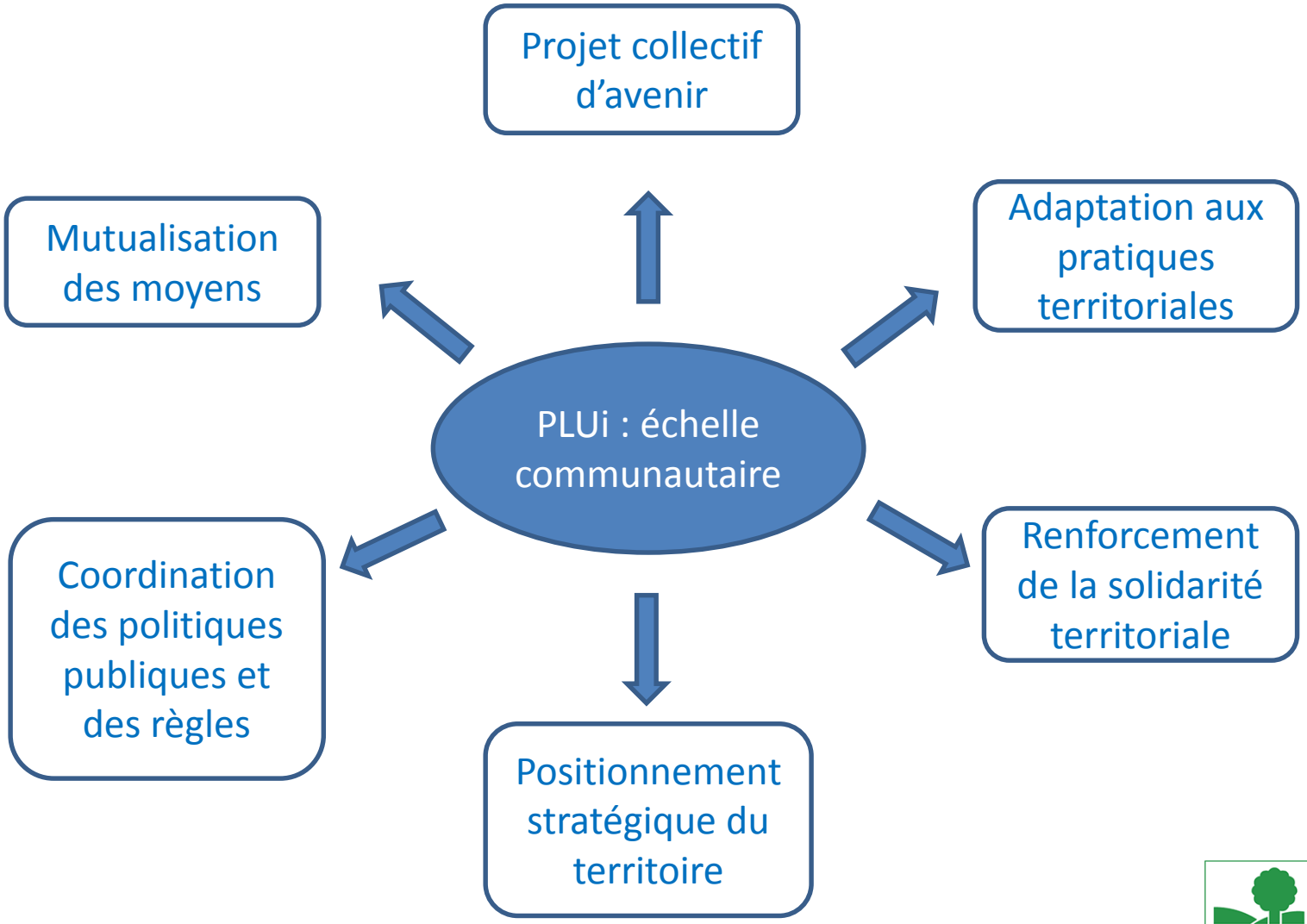

Département Moselle
Réussir ensemble !

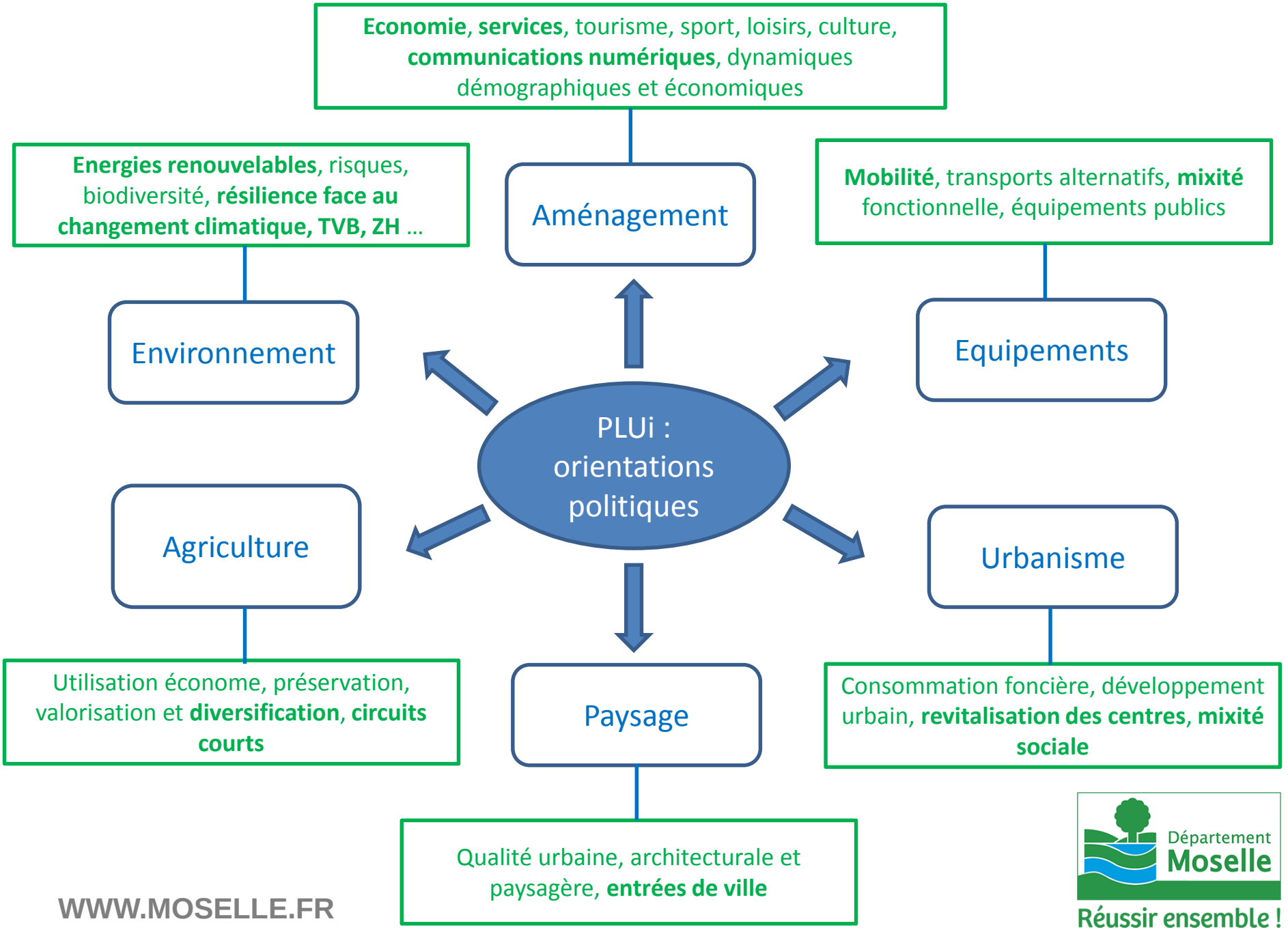

WWW.MOSELLE.FR

Département Moselle
Réussir ensemble !

Comment le PLUi peut-il faire autrement en matière de Stratégie économique ?

Département Moselle
Réussir ensemble !

Pourquoi le PLUi est-il adapté à l'accompagnement de la stratégie économique ?

→ Compétence obligatoire (gestion et création des ZA, politique locale du commerce, soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire…)

→ Permet l'intégration de la stratégie économique dans le système territorial

→ Place du PLUi dans les documents stratégiques supérieurs (SRADDET, SRDEII, SCoT)

→ En l'absence de SCoT, OAP « Aménagement commercial » : orientations relatives à l'équipement commercial et artisanal et définition de la localisation préférentielle des commerces

Les enjeux du PLUi en matière de stratégie économique

→ Quelle identité économique ? (ressources, besoins, potentialités)

→ Comment conjuguer développement économique et attractivité résidentielle ? (ne pas être un territoire dortoir – mixité et évolutivité des fonctions et usages)

→ Quel devenir des friches économiques ? (potentiel, faisabilité, délais)

→ Quelles pratiques et quels besoins des acteurs ?

Département Moselle
Réussir ensemble !

Figure 3 : Synthèse des déterminants associés à la vacance commerciale des villes-centres

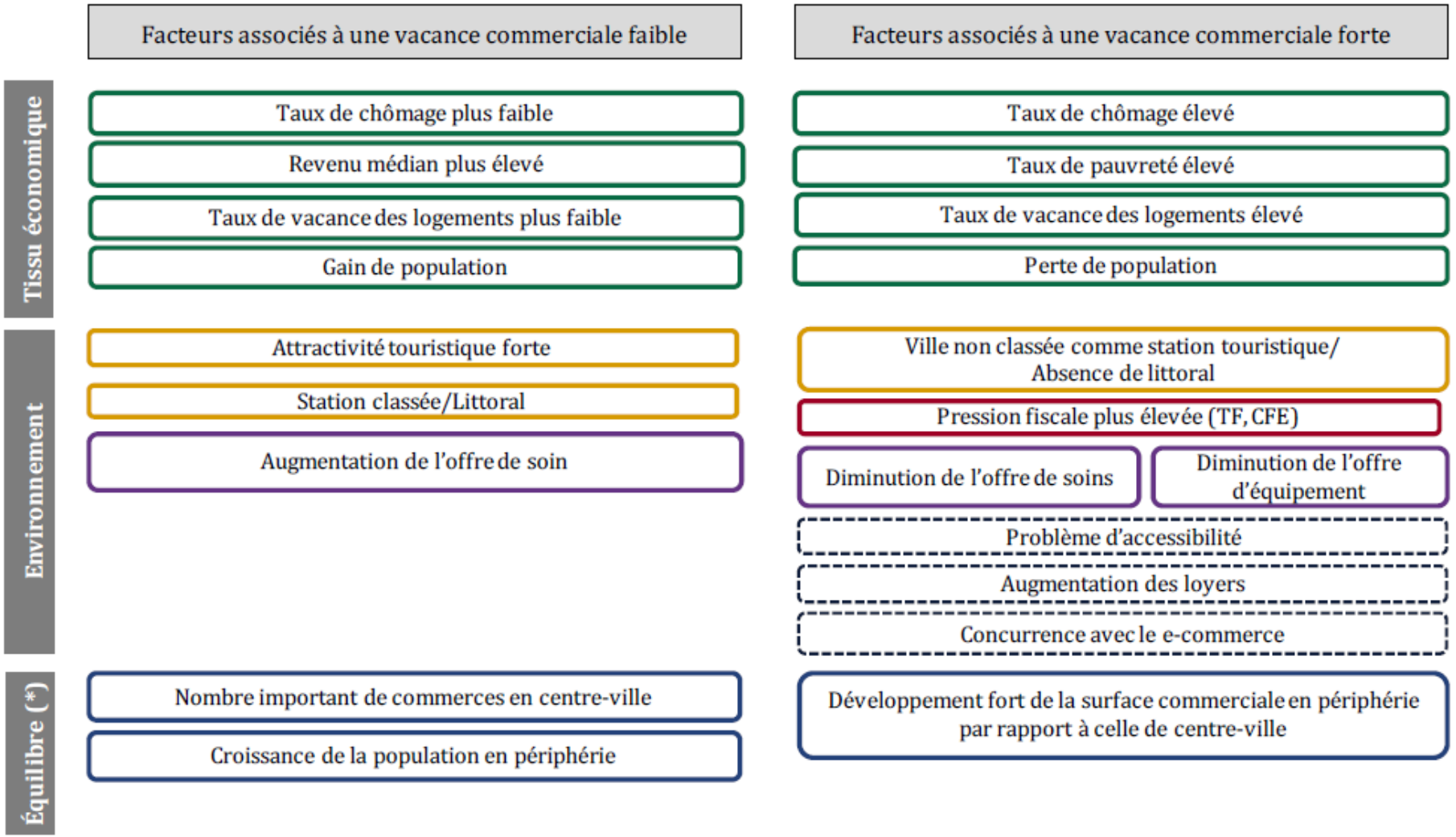

Source : « La revitalisation commerciale des centres villes », IGF/CGEDD, Juillet 2016

Département Moselle
Réussir ensemble !

Les évolutions du commerce de demain face aux attentes nouvelles des clients

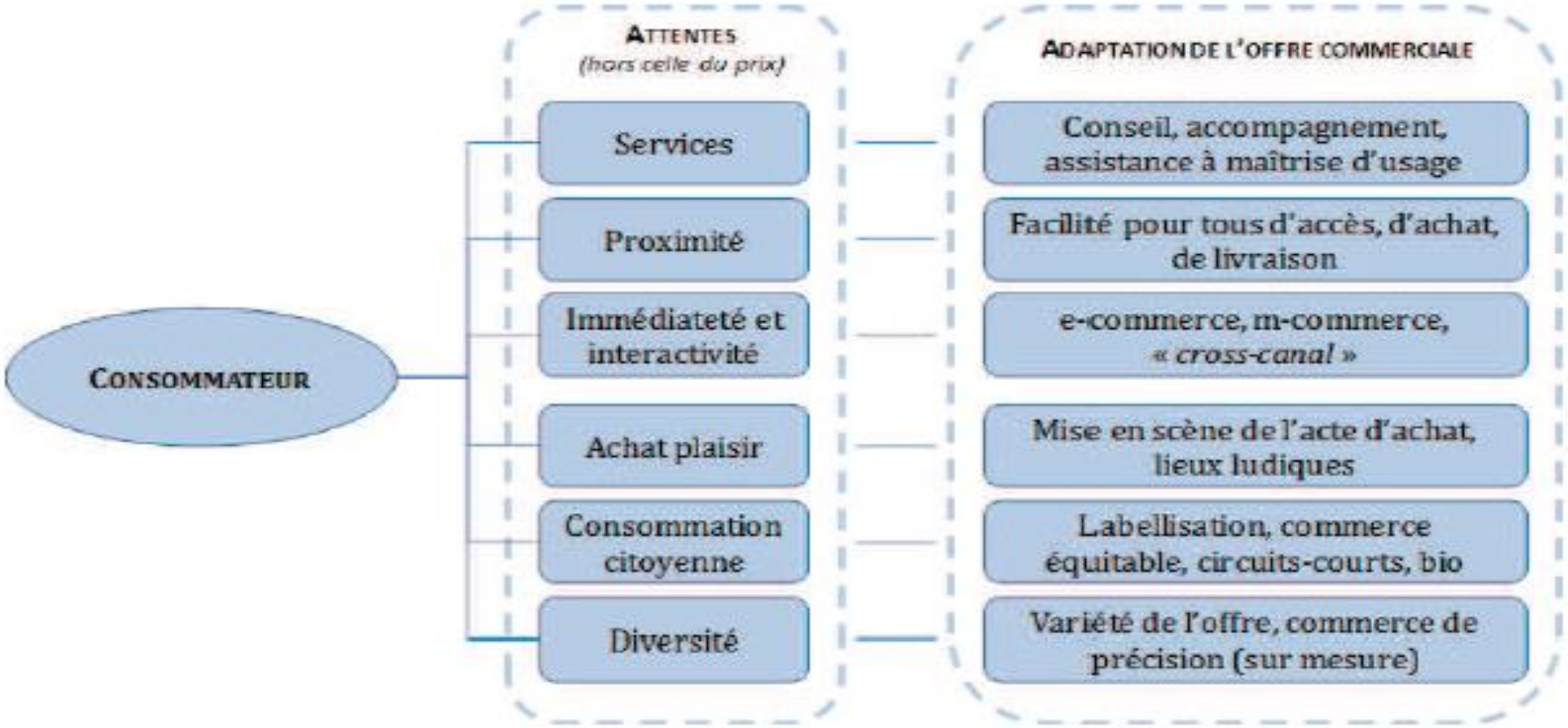

Source : « La revitalisation commerciale des centres-villes », IGF/CGEDD, Juillet 2016

Département Moselle
Réussir ensemble !

L'intégration de la stratégie économique dans le PLUi

→ Diagnostic : armature urbaine et commerciale, trame des communications, foncier économique, zones de chalandise…

→ PADD : OG en matière d'équipement commercial et de développement économique

→ OAP : mixité fonctionnelle, qualité des entrées de ville, OAP spécifique en l'absence de SCoT

→ Règlement graphique : localisation ZAE, mixité, périmètres de préservation/dvpt de la diversité commerciale

→ Règlement écrit : sous destinations plus fines et règles fines sur un même terrain ou dans un même bâtiment

→ Autres outils : surseoir à statuer, DPU, DPC …

→ Concertation

Département Moselle
Réussir ensemble !

L'exemple des orientations en matière de commerce du PLUi de Grenobles Alpes-Métropole

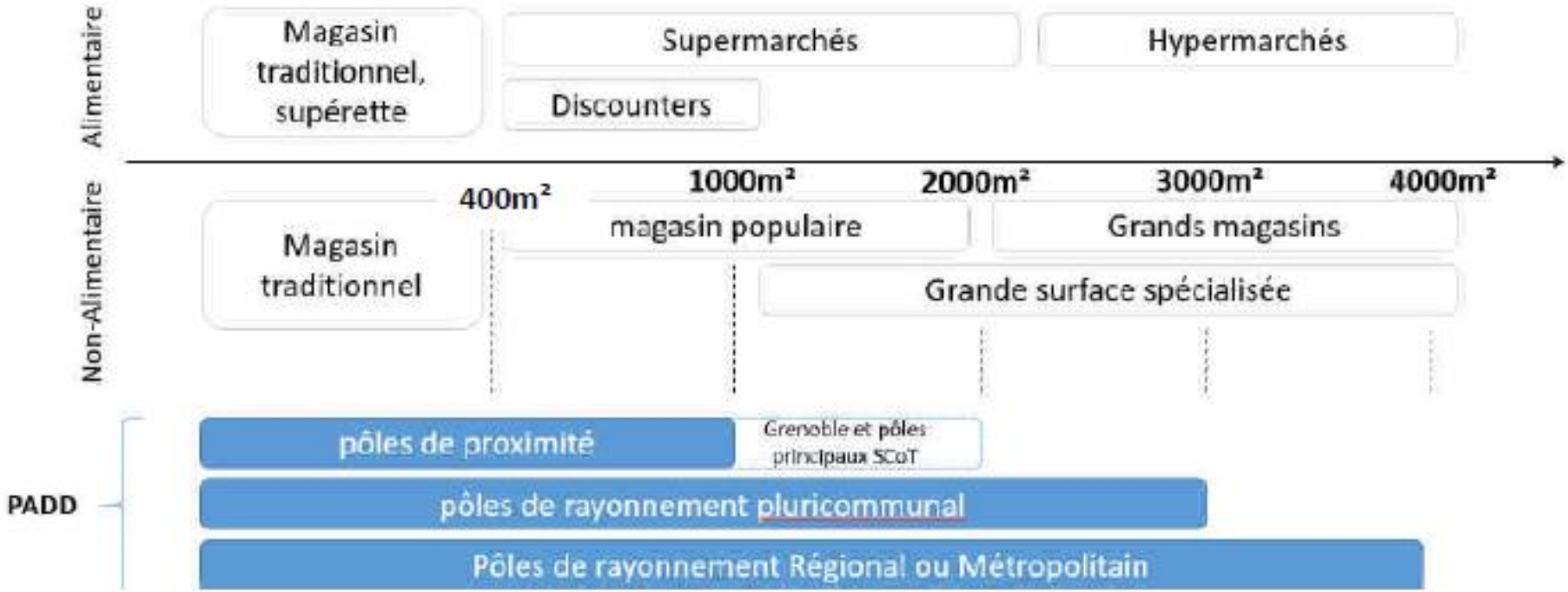

Département Moselle
Réussir ensemble !

Comment préparer un PLUi ?

Département Moselle

Réussir ensemble !

Intervention du Club PLUi du Grand Est

François PIERRON, CEREMA Est

Département Moselle
Réussir ensemble !

Cerema

30 Novembre 2017

Le Club PLUi au service des territoires

CLUB PLUi
plan local d'urbanisme intercommunal

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

Avec le Club PLUi, l'Etat promeut une approche partenariale, pour accompagner les communautés et promouvoir les PLUi

Un Etat pilote du Club PLUi suite à la loi ENE

- L'Etat souhaitait adopter **une posture cohérente** avec son rôle de législateur, le cadre institutionnel (principe de libre administration des collectivités territoriales) et les contraintes budgétaires actuelles.
- Il a donc choisi de se positionner comme **partenaire et pilote dans le cadre innovant d'un « Club »**, sur le modèle du Club EcoQuartier lancé en 2010.

Un Club au service des communautés et des PLUi

- L'ambition du Club se décline à travers deux objectifs majeurs :

  ➔**Accompagner l'élaboration des PLUi.**
- Par un appui méthodologique, technique et financier à destination des services, des élus et des techniciens.

  ➔**Promouvoir et encourager l'élaboration des PLUi sur le territoire.**
- Par un travail de communication et de sensibilisation des services, des élus et des techniciens.

La promulgation de la loi ALUR a renforcé l'enjeu de promotion du PLUi, afin de préparer les termes du débat de 2017

Le Club PLUi est une structure partenariale animée et pilotée par la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages

1 – Bureaux QV4, QV2, QV3, PH2
2 – Bureau FCD1

Administration centrale

DGALN (1)

DGITM (2)

DGALN/DHUP/QV3

Anime et pilote

Cerema

Associations et fédérations nationales

AdCF

France Urbaine

GART Groupement des autorités responsables de transport

AMF Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité

FNAU Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme

DREAL et DDT de régions avec des EPCI lauréats

+

DREAL et DDT de régions sans EPCI lauréats

EPCI Lauréats

+

EPCI compétents non lauréats

EPCI non compétents

La dynamique du Club est appuyée par 2 AMO complémentaires et travaillant dans une logique d'intime collaboration avec le Ministère

Une AMO de projet

- **Propc** **du Club et de son fonctionnement**, appui à l'élaboration des feuilles de route
- **Assistance au pilotage** : gestion du planning et rythme des travaux, identification et gestion des alertes, … : *Ex : suivi COTECH, préparation du COPIL…*
- **Appui à l'organisation de la production : cadrage des démarches, préparation des événements, synthèses….** *Ex : cadrage des GT, plan de communication, organisation du séminaire annuel…*
- **Prise en charge des productions** « fonctionnelles » ou de communication : *Ex kit services déconcentrés, supports de communication…*
- **Appui à l'élaboration des productions métier** : *Ex fiches issues de groupes de travail…*

Une AMO d'expertise

- **Appui à l'organisation de la production sur les sujets métier** : cadrage des démarches, préparation des ateliers…. *Ex : cadrage des GT, des Clubs territorialisés…*
- **Prise en charge de productions métier** : identification des problématiques et formalisation de contenus en amont ou en aval des groupes de travail nationaux ou des Clubs territorialisés, relecture et compléments aux productions du ministère… *Ex : étude OAP Trame Verte et Bleue, fiches techniques….*
- **Appui aux équipes locales des Clubs territorialisés** pour le suivi et le cadencement des travaux, l'articulation avec les autres Clubs et le Club national; *Ex : audios de suivi, participation au Club…*

L'offre de services du Club se structure autour de trois chantiers

	Objectifs opérationnels	Chapitres associés
1. Accompagnement méthodologique et juridique	- **Favoriser les échanges** et les partages d'expériences entre les collectivités - Elaborer et diffuser des **outils méthodologiques** pour faciliter l'élaboration des PLUi - **Centraliser et instruire les difficultés** liées au PLUi - **Contribuer à l'évolution de la réglementation** (loi ALUR, décret règlement…)	Productions Vie du Club
2. Promotion et communication	- **Promouvoir** l'élaboration des PLUi par des actions de sensibilisation - **Porter un discours et une doctrine sur les PLUi** - **Diffuser** les travaux du Club et les bonnes pratiques au sein et au-delà du Club	Promotion
3. Formation et mobilisation	- **Développer des formations** sur les PLUi et intégrer un volet PLUi dans les formations existantes - Connaître et s'impliquer dans les formations PLUi dispensées par d'autres acteurs (Mairie Conseil, CNFPT…)	Formation

Cette offre se décline de manière opérationnelle dans la feuille de route établie chaque année

Les productions du Club PLUi

METHODOLOGIQUES

- Lancer sa démarche
- Les pièces du PLUi
- L'ingénierie
- La Concertation
- La Gouvernance
- Le suivi et l'évaluation du PLUi

FORMATS

- Guides
- Fiches pratiques
- Echanges de Clubs régionaux

THEMATIQUES

- Agriculture
- Climat, Air, Energie
- Développement Economique
- Paysage et Patrimoine
- Foncier et modération de la consommation d'espace
- Habitat
- Trame Verte et Bleue
- Eau
- Grands Territoires

Club PLUi

Cerema

www.club-plui.logement.gouv.fr

Le Club Grand Est – historique d'une fusion de 2 clubs régionaux

Club PLUi Alsace

Lancement du Club - 23 janvier 2014
« PLUi et Trame Verte et Bleue » - 19 juin 2014
« L'intégration des enjeux économiques dans le PLUi » - 19 février 2015
Matinée portes ouvertes du Club – 25 juin 2015

Club PLUi Lorraine

Lancement du Club – 27 novembre 2014
« PLUi et Habitat » - 20 mai 2015
« PLUi et stratégie foncière » - 1er décembre 2015

Club PLUi Grand Est

Lancement du Club – 17 mars 2017
« La coproduction du PLUi : enjeux de gouvernance et de participation » - début 2018

Le Club Grand Est – les enjeux et attentes se précisent

ENJEUX

- Diffuser largement l'intérêt du club et son fonctionnement
- Etre un espace d'échange et de partage d'expériences
- Fournir des ressources et de la connaissance :
  - *Fiches méthodologiques*
  - *Production thématiques*
  - *Actualités réglementaires*
  - *Observatoire*
  - *Guide d'élaboration …*
- Jouer un rôle d'accompagnement et de réseau

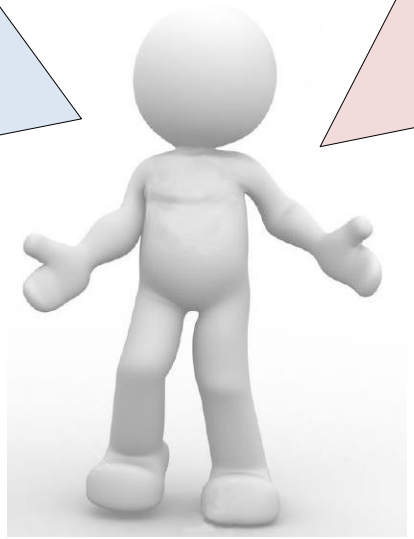

ATTENTES

- Création d'un réseau de techniciens
- Veille réglementaire
- Appui juridique : éviter les recours
- Partage d'expériences et échange sur les pratiques
- Evocation des « erreurs à éviter »
- Partage documentaire
  - *Création d'un forum d'échange*
  - *Cahiers des charges*
  - *…*
- Formalisation d'un lieu d'échange entre les collectivités

APPROBATION GENERALE

Fonctionnement annuel

- Une plénière annuelle régionale et centrale
- 2 à 3 ateliers délocalisés répartis sur le territoire

ET

Organisation de la plénière

- Une matinée d'échanges et de débats
- Un après-midi d'ateliers de travail au choix

Cerema

Contact

François PIERRON

Chargé d'Etudes Aménagement et Ville Durables

francois.pierron@cerema.fr

03 87 20 43 58

CLUB PLUi

plan local d'urbanisme intercommunal

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

L'accompagnement du Département dans le PLUi

→ En amont du choix du bureau d'études

- Aide à la définition des enjeux territoriaux
  http://www.moselleinfogeo.fr/infogeo/index.php/observatoire-territorial-de-la-moselle
- Accompagnement dans le cadre du choix du bureau d'études

→ Pendant l'élaboration du PLUi

- PAC et fiches pédagogiques
  http://www.moselle.fr/vivrelamoselle/Pages/Territoire/Amenagement/urbanisme.aspx
- Conseils techniques et juridiques
- Avis PPA

→ Après l'élaboration du PLUi

- CAUE
- MATEC

Département Moselle
Réussir ensemble !

Comment préparer un PLUi ?

→ Au préalable

- Aider à dégager une vision systémique du territoire : étude multi-thématiques, plan paysage, Club PLUi, …
- Former/sensibiliser les élus au PLUi et à la concertation : sensibilisation au DD, présentation fine d'un PLUi, bénéfices et points problématiques de la concertation, coût …

→ Avant de lancer le marché public

- Cahier des charges : définir le contexte, cadrer les besoins et attentes et définir le contenu de la mission
- Définir la gouvernance : outils réglementaires et outils adaptés au territoire
- Définir la concertation : outils à adapter à chaque intercommunalité

Le cahier des charges : les questions préalables à se poser

- Contexte
- Pourquoi élaborer un PLUi, en réponse à quelles problématiques et quels objectifs ? Le PLUi vaut-il PLH et/ou PDU ?
- Quel calendrier ?
- Quels moyens humains, techniques et financiers ?
- Quelles missions ou études complémentaires :
  - mission d'assistance juridique
  - mission d'aide à la communication et à l'animation de la démarche
  - mission d'aide à la décision
  - Etude zones humides, TVB
  - Etude écoulement des eaux superficielles
  - Etude risques
  - Etude énergie
  - Etude bruit
  - Etude de stratégie foncière
  - Etude poussée en termes de renouvellement urbain
  - Etude économie circulaire
- Quelle concertation ?

Les PLUi en Moselle

→ Compétences demandées

- Elaboration documents d'urbanisme et réglementaires, (compétences générales de type urbanisme, DD, cartographie ...)
- Animation et organisation de la concertation
- Compétences spécifiques : droit de l'urbanisme, architecture et patrimoine, environnement/écologie/paysage, géographie, énergies, mobilité

→ Coûts

- CCPHVA – PLUi H (8 communes) : devis entre 160 et 220 k€ → coût 200 000 €
- Ex CCRLB – PLUi (9 communes) : devis entre 162 et 234 k€ → coût 162 000 €
- Ex CCPB – PLUi (37 communes) : devis entre 286 et 512 k€ → coût 286 000 €

Soit un ratio communal variable (7 500 € - 25 000 €)

La gouvernance dans un PLUi

Du Latin « gubernare », diriger un navire. A pour but de définir les orientations stratégiques. (toupie.org)

→Une gouvernance minimale fixée par la loi

- La Conférence Intercommunale (ensemble des Maires)
- Débat sur les OG du PADD
- Après PLU arrêté, si avis défavorable d'une commune
- *Débat annuel sur la politique locale de l'urbanisme*

→Avec dans les faits, une co-construction

- Charte de gouvernance
- Instances de pilotage/instances techniques/ateliers de réflexion

La gouvernance dans les PLUi en Moselle

→COPIL (élus ou élus+techniciens) - validation

→COTECH (techniciens et PPA) – suivi technique

→Groupes de travail thématiques et territoriaux (élus, techniciens et PPA) – diagnostic, OAP, règlements

Département Moselle
Réussir ensemble !

La gouvernance de Grenobles Alpes-Métropole : la construction du PADD et des règlements

→ Séminaires sur les thématiques du PADD (même principe pour traduction OG PADD au zonage et règlement) :

- quizz préalable sur des questions du thème à aborder
- présentation technique de la thématique avec propositions pour les OG PADD – discussion et débat

→ Pour le Règlement, travail en commun des urbanistes de l'intercommunalité, de l'agence d'urbanisme et des communes

Département Moselle
Réussir ensemble !

La concertation dans un PLUi

Du Latin « concertatio », discussion, débat. « Dialogue coopératif » adapté aux enjeux du PLUi, entre toutes parties prenantes, pour obtenir une vision collective en vue d'une décision (toupie.org)

→ Fixer une stratégie de concertation

- Pourquoi concerter ?
- Qui concerter ?
- A quelle échelle, quand et sur quoi ?
- Comment : modalités à fixer dans la DCC de prescription

→ Possibilité d'une charte de la concertation (feuille de route précise, outil interne)

→ Exemples de modalités de concertation : forum, ateliers thématiques, sondages collaboratifs, chapeaux de Bono, outils en ligne…

Département Moselle
Réussir ensemble !

Des exemples de concertation

- CC Cœur de Puisaye : ateliers scolaires, maquette jeu …
- CC du Val d'Amour : recueil photos paysage par les habitants …
- CC de Desvres – Samer : inventaire participatif du patrimoine
- Grenoble Alpes Métropole :
  - Carticipe
  - Ateliers territoriaux thématiques (population)
  - Panel d'habitants tirés au sort
  - Conseil de développement
  - …

Pour en savoir plus…

- Lancer et conduire son PLUi, Territoires Conseils, septembre 2017
- La revitalisation commerciales des centres villes, CGEDD – IGF, juillet 2016
- Inscrire les dynamiques du commerce dans la ville durable, CGEDD, mars 2017
- http://www.club-plui.logement.gouv.fr/
- Réseau « commerce, ville et territoire »

Département Moselle
Réussir ensemble !

Témoignages d'élus :
un PLUi pour faire quoi ?

Département Moselle
Réussir ensemble !

M. Antoine PERNOT,
Vice-Président de la
CC de Seille et Grand Couronné

Département Moselle
Réussir ensemble !

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SEILLE ET MAUCHÈRE GRAND COURONNÉ

LOCALISATION

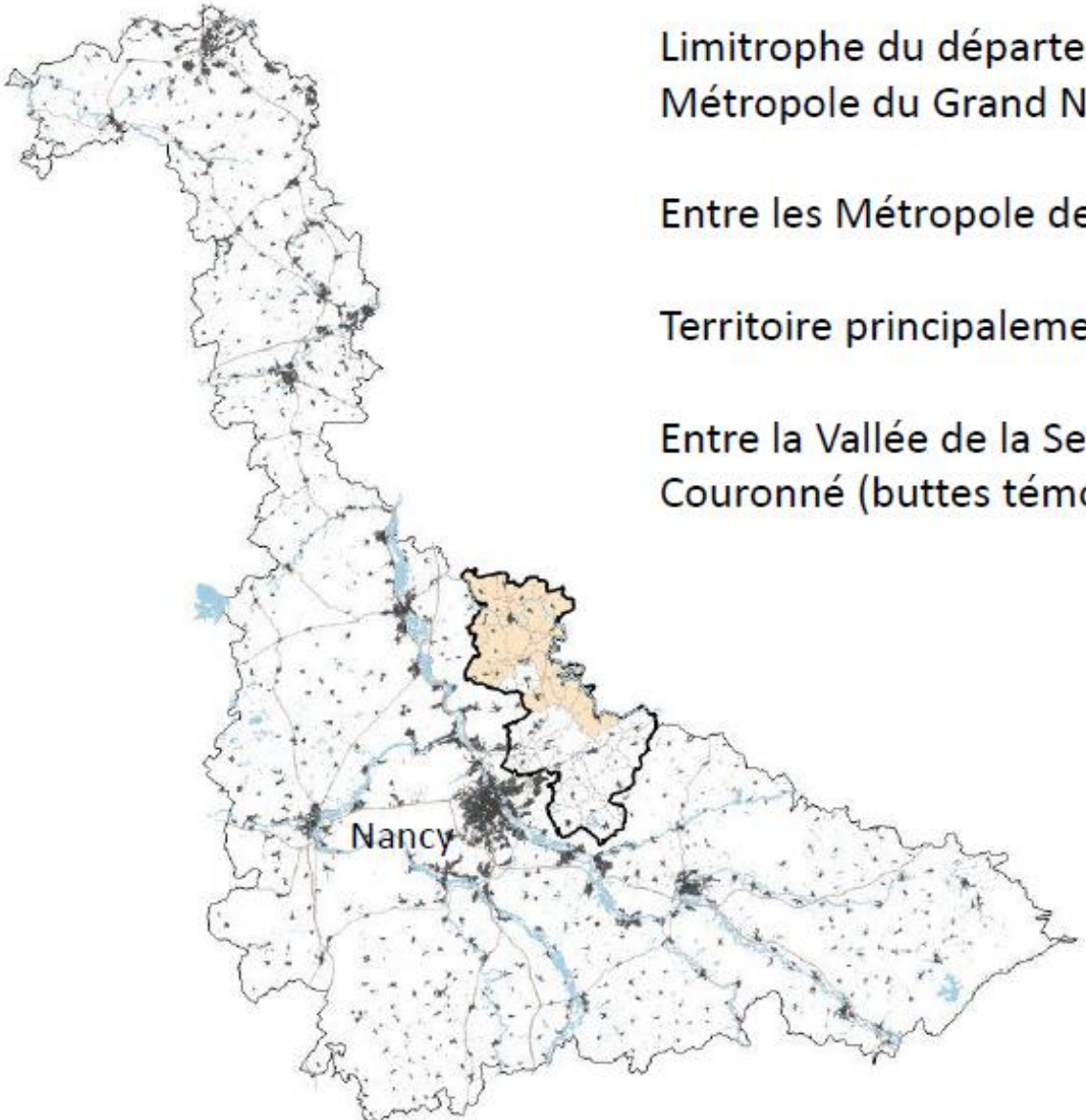

Limitrophe du département Mosellan à l'Est et de la Métropole du Grand Nancy à l'Ouest

Entre les Métropole de Nancy et Metz

Territoire principalement périurbain et rurbain

Entre la Vallée de la Seille et les Buttes du Grand Couronné (buttes témoins du Plateau Lorrain)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SEILLE ET MAUCHÈRE GRAND COURONNÉ

CHIFFRES CLES

42 Communes - 18 650 habitants

3 communes bourgs-centres de + de 1000 hab. : Nomeny, Champenoux & Bouxières aux Chênes

77 % des communes de – de **500 hab.**

Territoire dynamique :

- Des soldes naturels et migratoires **positifs** depuis 1968
- **0,5%** de croissance annuelle moyenne de population depuis 2009

Territoire jeune :

- Indice de jeunesse **(125)** supérieur au PETR (102) et au département (100)

Mme Marie VAXELAIRE,
Chargée de mission urbanisme opérationnel à la
CC du Territoire de Lunéville à Baccarat

Département Moselle
Réussir ensemble !

CC du territoire de Lunéville à Baccarat - **Localisation à l'échelle régionale**

2017

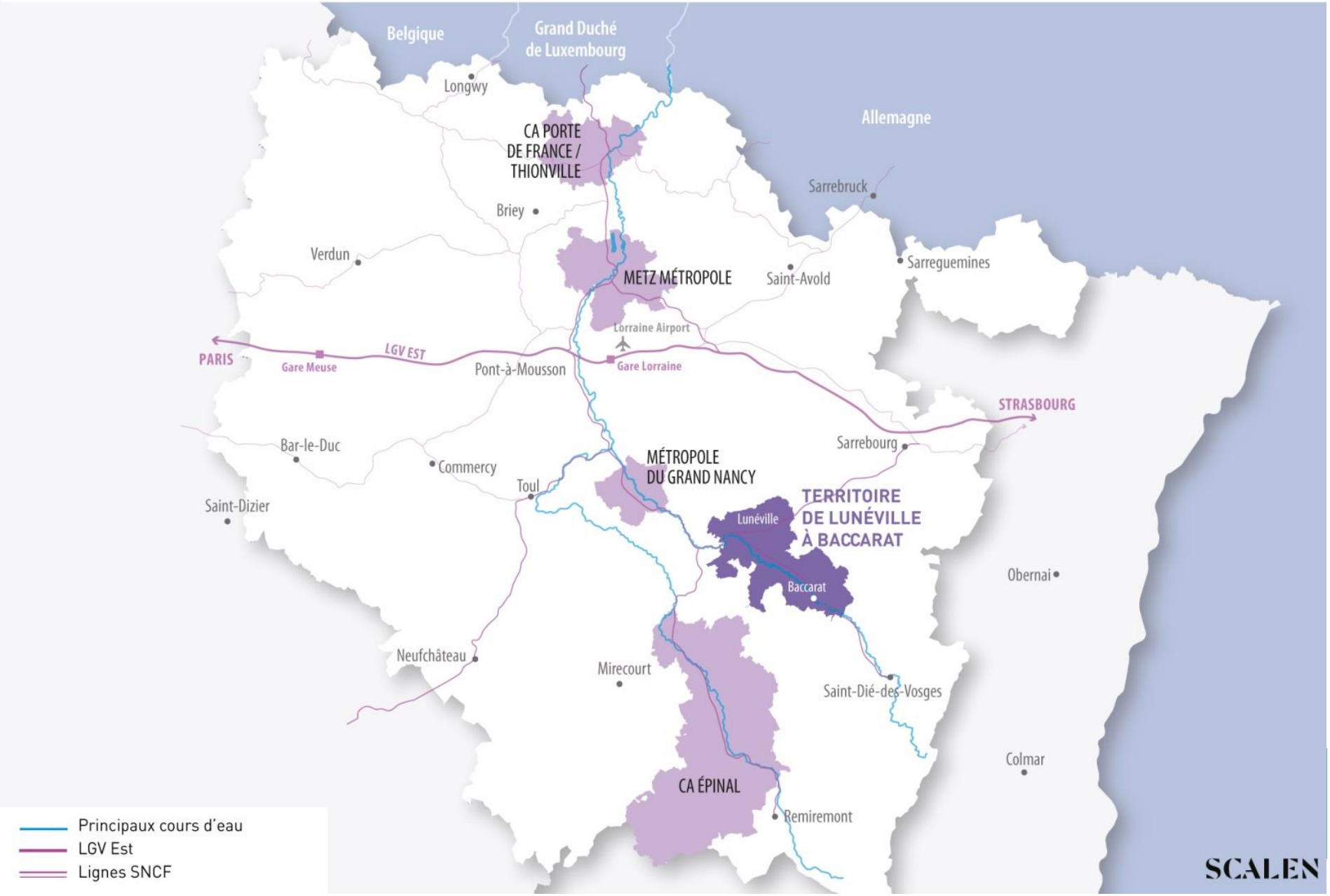

CC du territoire de Lunéville à Baccarat - **Localisation des communes**

2017

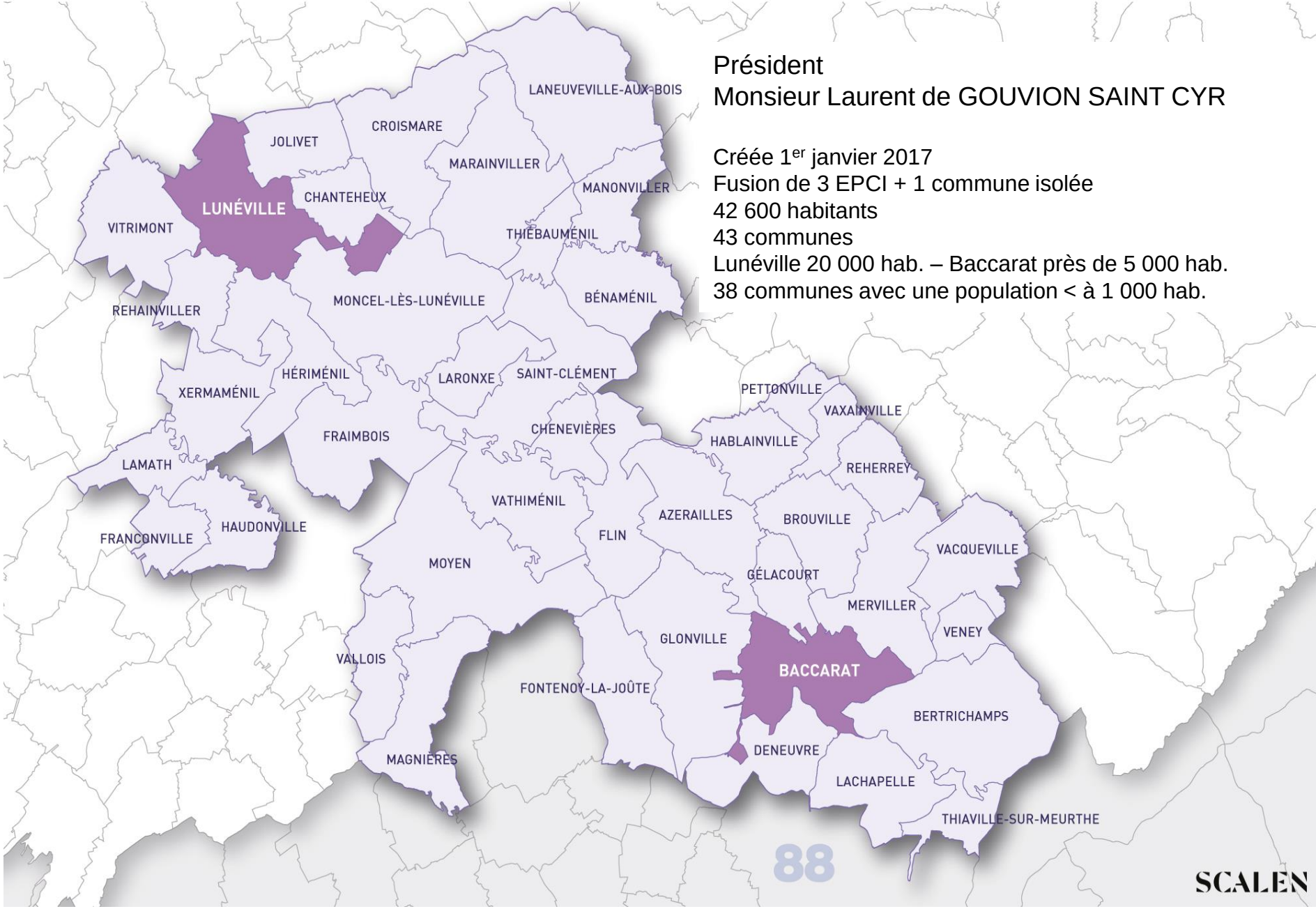

Président
Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR

Créée 1er janvier 2017
Fusion de 3 EPCI + 1 commune isolée
42 600 habitants
43 communes
Lunéville 20 000 hab. – Baccarat près de 5 000 hab.
38 communes avec une population < à 1 000 hab.

SCALEN

CC du territoire de Lunéville à Baccarat - **Localisation à l'échelle Sud54**

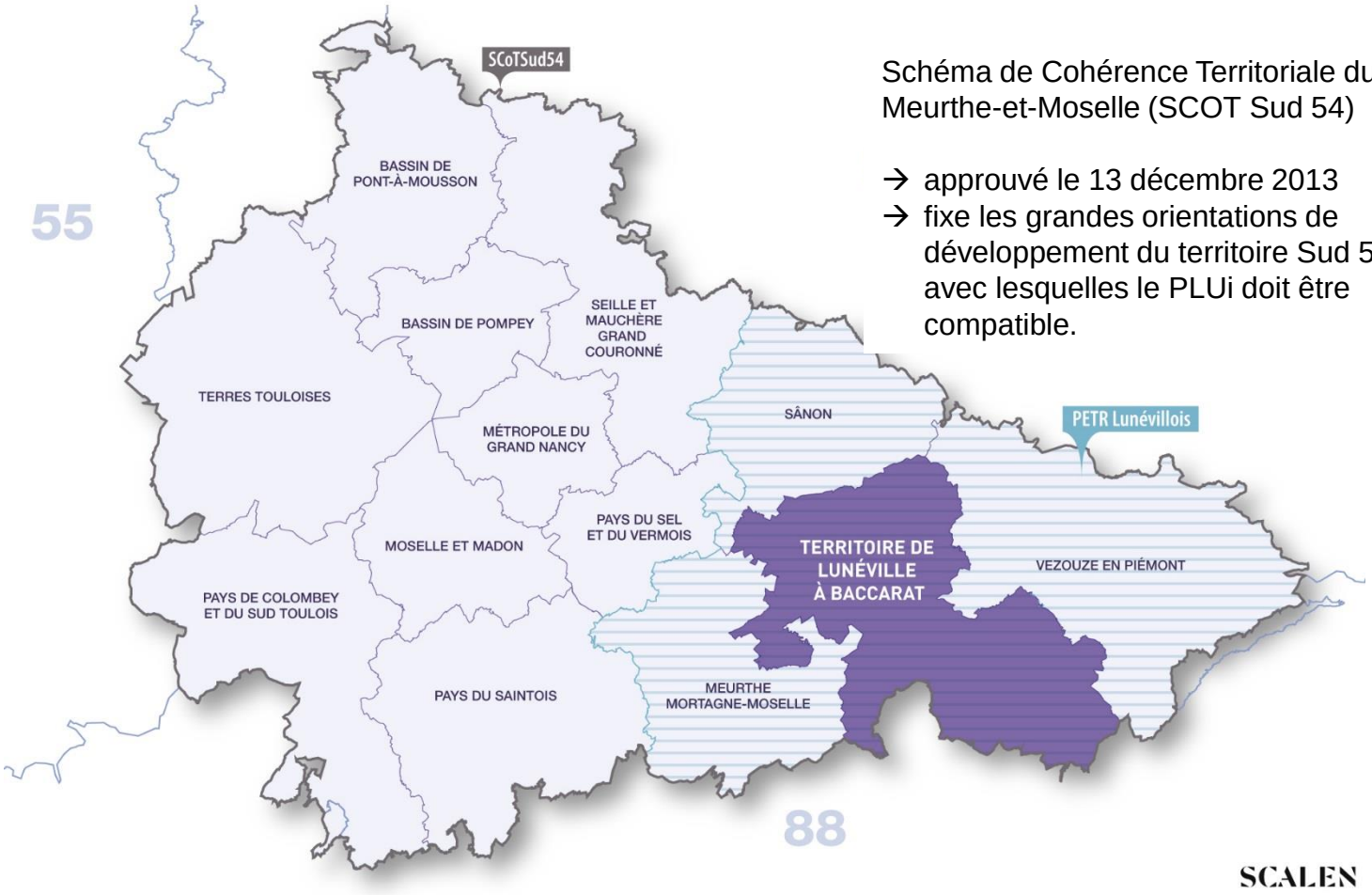

Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Meurthe-et-Moselle (SCOT Sud 54)

→ approuvé le 13 décembre 2013
→ fixe les grandes orientations de développement du territoire Sud 54 avec lesquelles le PLUi doit être compatible.

COMMUNAUTÉ de
COMMUNES du TERRITOIRE de
Lunéville à Baccarat

LA COMPETENCE PLUi

COMMUNAUTÉ de
COMMUNES du TERRITOIRE de
Lunéville à Baccarat

- **Compétente de plein droit au 1er janvier 2017**

- **2 EPCi compétents avant fusion :**
→ Projets élaborés jusqu'aux PADDs
→ bénéficient du report de la caducité des POS

- **1 EPCi ayant élaboré un projet de territoire**
→ 3 POS devenus caducs

- **Rehainviller : poursuite du PLU**
→ POS caduc depuis le 27/03/2017

- **Plusieurs possibilités :**
→ Poursuivre les 2 procédures engagées séparément
→ Fusionner les 2 procédures (33 communes)
→ **<u>Etendre une procédure au 43 communes</u>**

Ex- CC du Lunévillois

PLUi HD

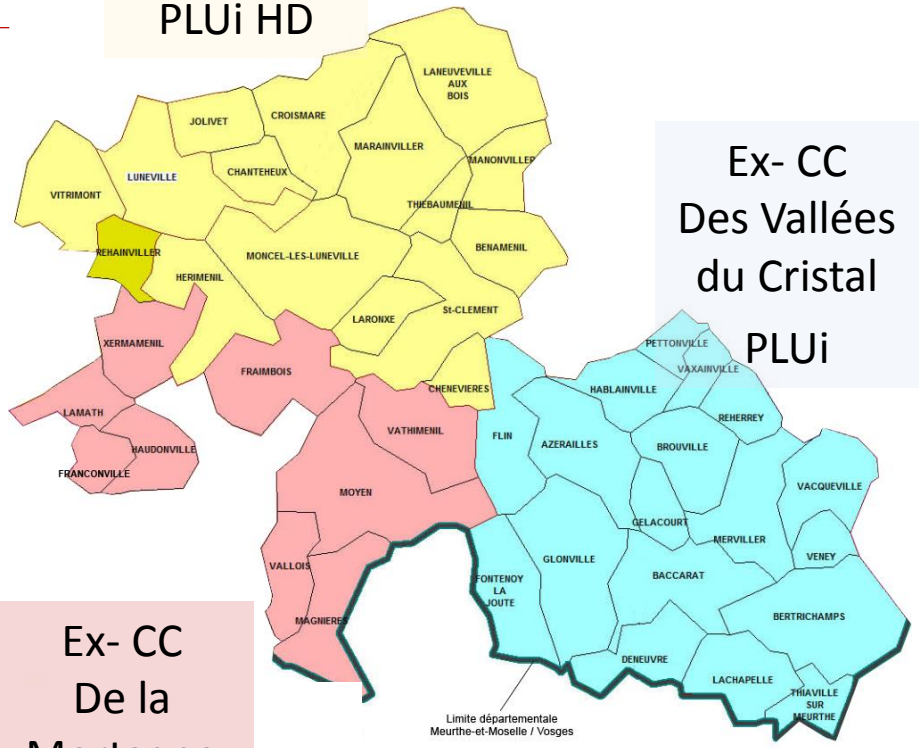

Ex- CC Des Vallées du Cristal

PLUi

Ex- CC De la Mortagne

Projet de territoire

COMMUNAUTÉ de
COMMUNES du TERRITOIRE de
Lunéville à Baccarat

Avant la prescription du PLUi

Harmoniser la composition de la conférence intercommunale

Réunir la conférence intercommunale pour définir et apporter les modifications sur :

→ Les modalités de collaboration avec les communes
→ Les modalités de concertation et les objectifs poursuivis

Nomination d'un conseiller délégué à l'Urbanisme pour seconder le Vice-Président à l'urbanisme

Recrutement d'un chargé de mission en interne

COMMUNAUTÉ de
COMMUNES du TERRITOIRE de
Lunéville à Baccarat

La gouvernance et organisation technique interne à la CCTLB

Gouvernance

Organisation technique

Comité technique

> Président,
> Vice-présidents à l'urbanisme et à l'habitat, à l'aménagement du territoire, à l'environnement, développement rural
> Conseillers délégués à urbanisme, à l'habitat et aux transports
> Monsieur le Maire de Baccarat,
> Madame la première adjointe au maire de Lunéville
> Techniciens de la CCTLB
> Techniciens de Scalen

propose

Comité de pilotage

> Président et les 43 maires ou leur représentant.

arbitre

Conférence intercommunale

> Les maires des 43 communes membres

arbitre

Conseil communautaire

> Délégués communautaires des communes membres

Conseils municipaux

Valide

+ Débat sur le PADD et la politique de l'urbanisme

COMMUNAUTÉ de
COMMUNES du TERRITOIRE de
Lunéville à Baccarat

Les modalités de concertation avec le public

Informer le public avec une présentation du projet de PLUi
- réunions d'informations par regroupement de communes 1x par an
- site internet dédié de l'EPCI et/ou des communes
- publications dans le journal de l'EPCI ou/et des communes, etc.

Consulter le public avec une présentation du projet de PLUi
- Registres de concertation
- Réunions publiques par regroupement de communes 1x par an
- Formulaire sur le site dédié
- Adresse mail dédiée

COMMUNAUTÉ de
COMMUNES du TERRITOIRE de
Lunéville à Baccarat

PLUi-HD

Plan Local d'urbanisme Intercommunal
Habitat - Déplacements

Identifiez-vous

Les élus | Téléchargements | Nos partenaires

Habitat - Transport - Environnement - Agriculture - Paysage - Aménagement - Urbanisme - Développement économique

LE PLUI HD

Tout savoir | Les documents d'urbanisme en vigueur | Donnez votre avis

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat est compétente en PLU, document d'urbanisme et carte communale.

La CCTLB va élaborer un Plan local d'urbanisme intercommunal à l'échelle de ses 43 communes. Deux procédures étaient déjà engagées sur les anciennes Communauté de Communes des Vallées du Cristal et Communauté de Communes du Lunévillois.

L'objectif est donc d'harmoniser les procédures engagées et de définir le nouveau document d'urbanisme à l'échelle des 43 communes pour une approbation en décembre 2019.

La loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 offre la possibilité d'étendre l'une des procédures engagées.

Cette procédure permet de bénéficier du report de la caducité des POS sur ces deux anciens territoires jusqu'au 31 décembre 2019. En effet, les documents d'urbanisme situés sur un territoire ayant prescrit un PLUi avant le 31/12/2015 bénéficient d'un prolongement de leur application. Les autres documents sont caducs (c'est le règlement national d'urbanisme qui s'applique) s'ils n'ont pas été mis en compatibilité avec le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), ni mis en conformité avec les dispositions de la loi Grenelle et ALUR.

La CCTLB a choisi comme maitre d'œuvre de la procédure l'Agence SCALEN (l'Agence de développement des Territoires de Nancy Sud Lorraine). Cette dernière a contribué à l'élaboration du SCoT Sud 54 (Schéma de Cohérence Territoriale),, et engagé les deux démarches des anciennes Communauté de Communes des Vallées du Cristal et du Lunévillois. Elle dispose d'un savoir et d'un savoir-faire éclairés sur les enjeux d'urbanisme aux différents échelons.

Un extrane
des élus

COMMUNAUTÉ de
COMMUNES du TERRITOIRE de
Lunéville à Baccarat

PLUi-HD

Plan Local d'urbanisme Intercommunal
Habitat - Déplacements

Identifiez-vous

Les élus | Téléchargements | Nos partenaires

Habitat - Transport - Environnement - Agriculture - Paysage - Aménagement - Urbanisme - Développement économique

LE PLUI HD

Tout savoir | Les documents d'urbanisme en vigueur | Donnez votre avis

Des explications pour le grand public

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat est compétente en PLU, document d'urbanisme et carte communale.

La CCTLB va élaborer un Plan local d'urbanisme intercommunal à l'échelle de ses 43 communes. Deux procédures étaient déjà engagées sur les anciennes Communauté de Communes des Vallées du Cristal et Communauté de Communes du Lunévillois.

L'objectif est donc d'harmoniser les procédures engagées et de définir le nouveau document d'urbanisme à l'échelle des 43 communes pour une approbation en décembre 2019.

La loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 offre la possibilité d'étendre l'une des procédures engagées.

Cette procédure permet de bénéficier du report de la caducité des POS sur ces deux anciens territoires jusqu'au 31 décembre 2019. En effet, les documents d'urbanisme situés sur un territoire ayant prescrit un PLUi avant le 31/12/2015 bénéficient d'un prolongement de leur application. Les autres documents sont caducs (c'est le règlement national d'urbanisme qui s'applique) s'ils n'ont pas été mis en compatibilité avec le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), ni mis en conformité avec les dispositions de la loi Grenelle et ALUR.

La CCTLB a choisi comme maitre d'œuvre de la procédure l'Agence SCALEN (l'Agence de développement des Territoires de Nancy Sud Lorraine). Cette dernière a contribué à l'élaboration du SCoT Sud 54 (Schéma de Cohérence Territoriale),, et engagé les deux démarches des anciennes Communauté de Communes des Vallées du Cristal et du Lunévillois. Elle dispose d'un savoir et d'un savoir-faire éclairés sur les enjeux d'urbanisme aux différents échelons.

COMMUNAUTÉ de
COMMUNES du TERRITOIRE de
Lunéville à Baccarat

PLUi-HD

Plan Local d'urbanisme Intercommunal
Habitat - Déplacements

Identifiez-vous

Habitat - Transport - Environnement - Agriculture - Paysage - Aménagement - Urbanisme - Développement économique

Les élus | Téléchargements | Nos partenaires

LE PLUI HD

Tout savoir | Les documents d'urbanisme en vigueur | Donnez votre avis

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat est compétente en PLU, document d'urbanisme et carte communale.

La CCTLB va élaborer un Plan local d'urbanisme intercommunal à l'échelle de ses 43 communes. Deux procédures étaient déjà engagées sur les anciennes Communauté de Communes des Vallées du Cristal et Communauté de Communes du Lunévillois.

L'objectif est donc d'harmoniser les procédures engagées et de définir le nouveau document d'urbanisme à l'échelle des 43 communes pour une approbation en décembre 2019.

La loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 offre la possibilité d'étendre l'une des procédures engagées.

Cette procédure permet de bénéficier du report de la caducité des POS sur ces deux anciens territoires jusqu'au 31 décembre 2019. En effet, les documents d'urbanisme situés sur un territoire ayant prescrit un PLUi avant le 31/12/2015 bénéficient d'un prolongement de leur application. Les autres documents sont caducs (c'est le règlement national d'urbanisme qui s'applique) s'ils n'ont pas été mis en compatibilité avec le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), ni mis en conformité avec les dispositions de la loi Grenelle et ALUR.

La CCTLB a choisi comme maitre d'œuvre de la procédure l'Agence SCALEN (l'Agence de développement des Territoires de Nancy Sud Lorraine). Cette dernière a contribué à l'élaboration du SCoT Sud 54 (Schéma de Cohérence Territoriale),, et engagé les deux démarches des anciennes Communauté de Communes des Vallées du Cristal et du Lunévillois. Elle dispose d'un savoir et d'un savoir-faire éclairés sur les enjeux d'urbanisme aux différents échelons.

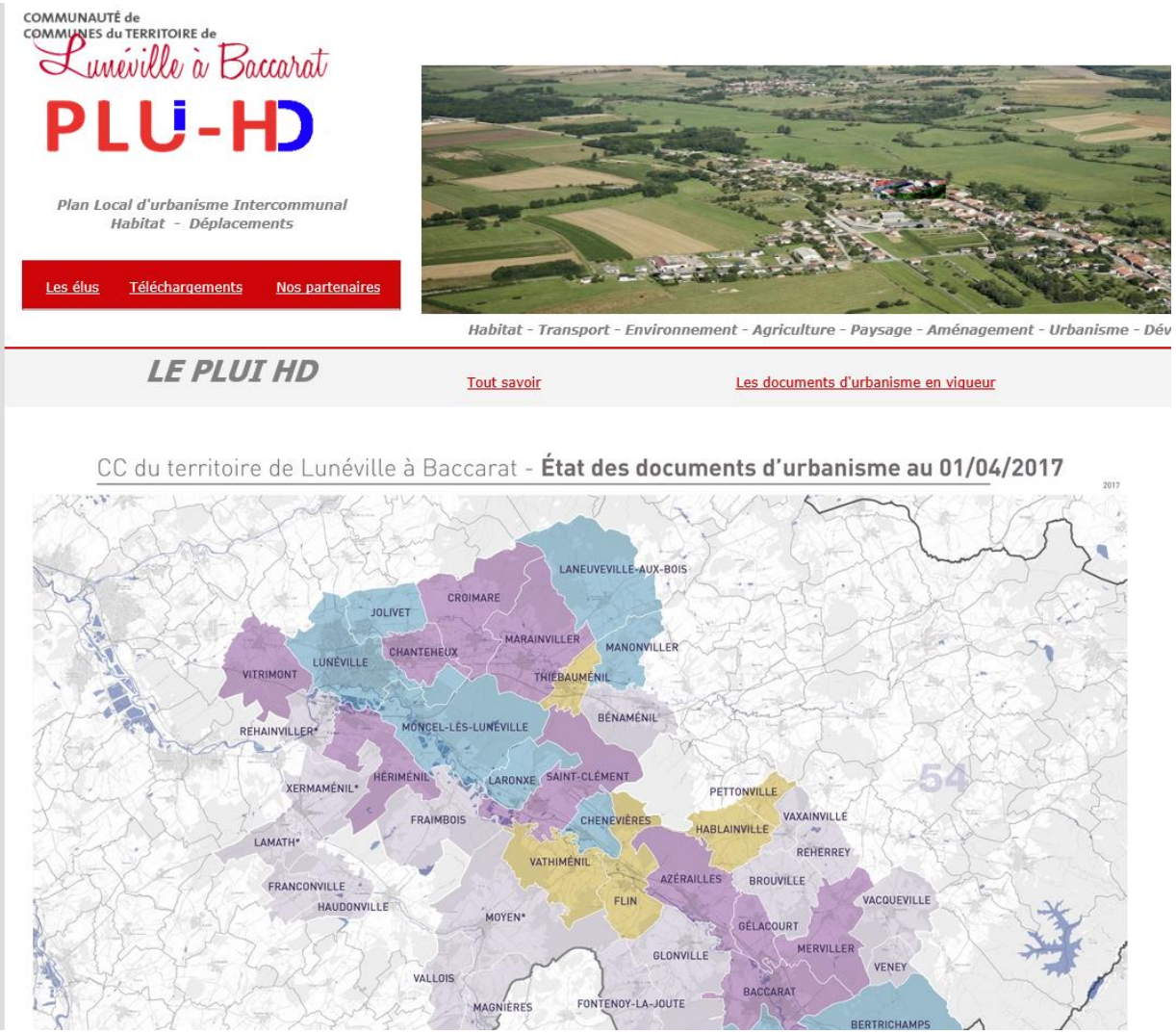

Un accès aux documents d'urbanisme en vigueur numérisés

Par une cartographie interactive

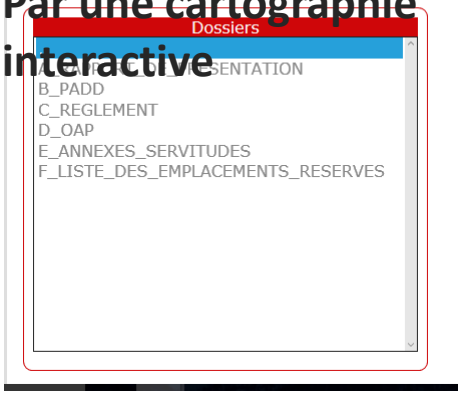

COMMUNAUTÉ de
COMMUNES du TERRITOIRE de
Lunéville à Baccarat

PLUi-HD

Plan Local d'urbanisme Intercommunal
Habitat - Déplacements

Identifiez-vous

Les élus | Téléchargements | Nos partenaires

Habitat - Transport - Environnement - Agriculture - Paysage - Aménagement - Urbanisme - Développement économique

LE PLUI HD

Tout savoir | Les documents d'urbanisme en vigueur | Donnez votre avis

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat est compétente en PLU, document d'urbanisme et carte communale.

La CCTLB va élaborer un Plan local d'urbanisme intercommunal à l'échelle de ses 43 communes. Deux procédures étaient déjà engagées sur les anciennes Communauté de Communes des Vallées du Cristal et Communauté de Communes du Lunévillois.

L'objectif est donc d'harmoniser les procédures engagées et de définir le nouveau document d'urbanisme à l'échelle des 43 communes pour une approbation en décembre 2019.

La loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 offre la possibilité d'étendre l'une des procédures engagées.

Cette procédure permet de bénéficier du report de la caducité des POS sur ces deux anciens territoires jusqu'au 31 décembre 2019. En effet, les documents d'urbanisme situés sur un territoire ayant prescrit un PLUi avant le 31/12/2015 bénéficient d'un prolongement de leur application. Les autres documents sont caducs (c'est le règlement national d'urbanisme qui s'applique) s'ils n'ont pas été mis en compatibilité avec le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), ni mis en conformité avec les dispositions de la loi Grenelle et ALUR.

La CCTLB a choisi comme maitre d'œuvre de la procédure l'Agence SCALEN (l'Agence de développement des Territoires de Nancy Sud Lorraine). Cette dernière a contribué à l'élaboration du SCoT Sud 54 (Schéma de Cohérence Territoriale),, et engagé les deux démarches des anciennes Communauté de Communes des Vallées du Cristal et du Lunévillois. Elle dispose d'un savoir et d'un savoir-faire éclairés sur les enjeux d'urbanisme aux différents échelons.

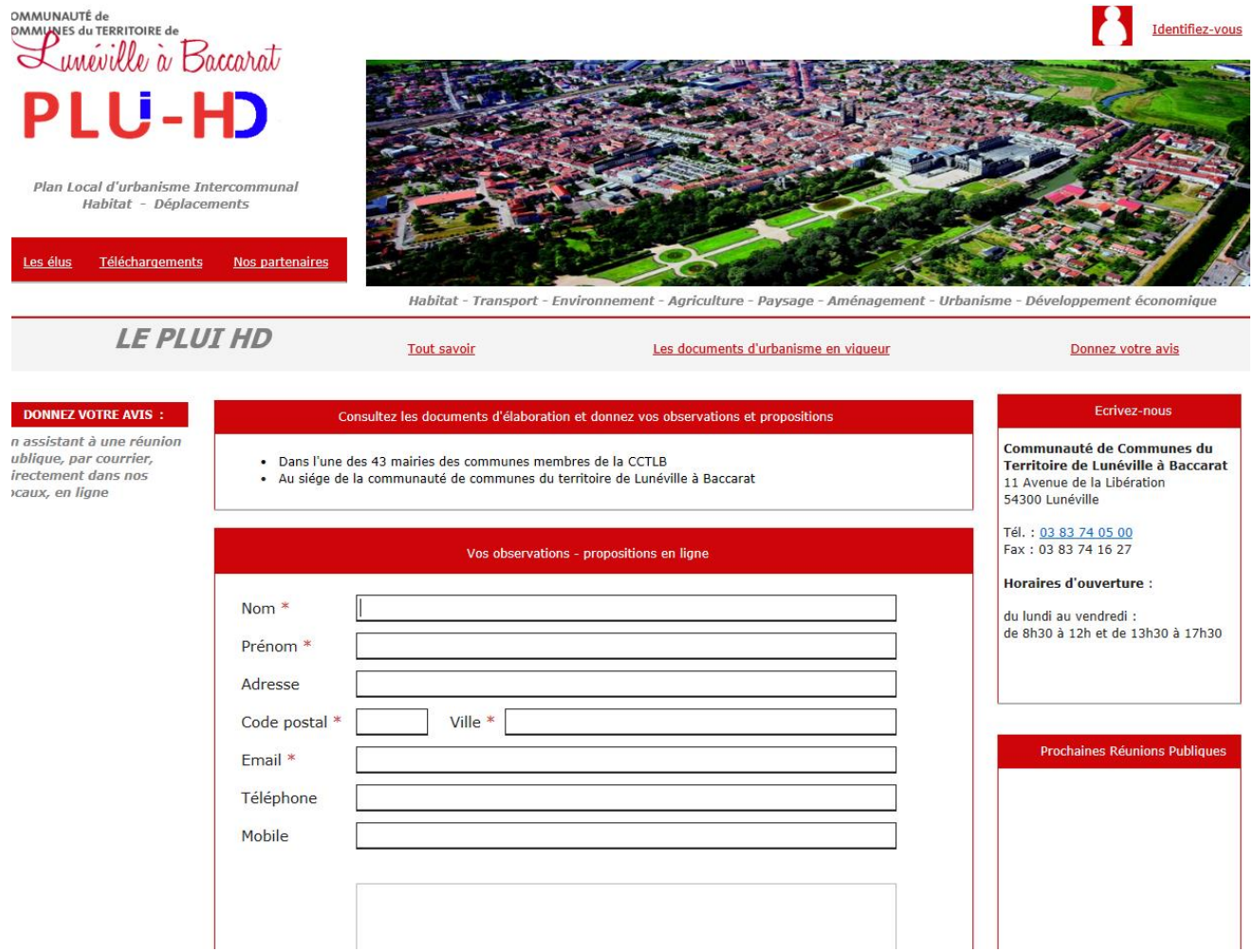

Un formulaire de remarques

Les dates de réunions publiques

Des informations sur les registres de concertation

COMMUNAUTÉ de
COMMUNES du TERRITOIRE de
Lunéville à Baccarat

Un suivi administratif et des liens importants entre CCTLB/ communes

Tenue du registre de concertation

Affichage des délibérations et certificats d'affichage

Instruction des Déclarations d'Intention d'Aliéner

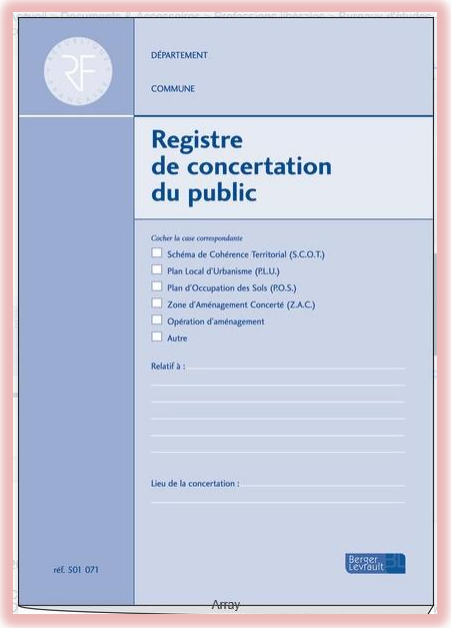

DÉPARTEMENT

COMMUNE

Registre de concertation du public

Cocher la case correspondante

- ☐ Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.)
- ☐ Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- ☐ Plan d'Occupation des Sols (POS)
- ☐ Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.)
- ☐ Opération d'aménagement
- ☐ Autre

Relatif à :

Lieu de la concertation :

réf. 501 071

Berger Levrault

Array

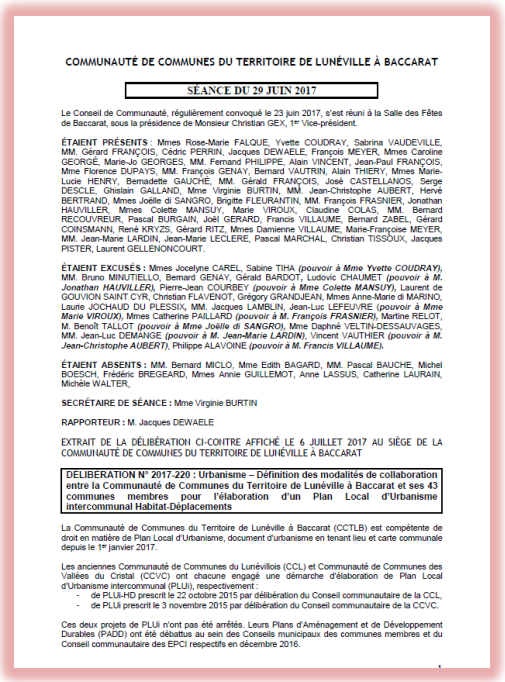

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

SÉANCE DU 29 JUIN 2017

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 23 juin 2017, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Baccarat, sous la présidence de Monsieur Christian GEX, 1er Vice-président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Rose-Marie FALQUE, Yvette COUDRAY, Sabrina VAUDEVILLE, MM. Gérard FRANÇOIS, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, François MEYER, Mmes Caroline GEORGÉ, Marie-Jo GEORGES, MM. Fernand PHILIPPE, Alain VINCENT, Jean-Paul FRANÇOIS, Mme Florence DUPAYS, MM. François GENAY, Bernard VAUTRIN, Alain THIERY, Mmes Marie-Lucie HENRY, Bernadette GAUCHÉ, MM. Gérald FRANÇOIS, José CASTELLANOS, Serge DESCLE, Ghislain GALLAND, Mme Virginie BURTIN, MM. Jean-Christophe AUBERT, Hervé BERTRAND, Mmes Joëlle di SANGRO, Brigitte FLEURANTIN, MM. François FRASNIER, Jonathan HAUVILLER, Mmes Colette MANSUY, Marie VIROUX, Claudine COLAS, MM. Bernard RECOUVREUR, Pascal BURGAIN, Joël GERARD, Francis VILLAUME, Bernard ZABEL, Gérard COINSMANN, René KRYZS, Gérard RITZ, Mmes Damienne VILLAUME, Marie-Françoise MEYER, MM. Jean-Marie LARDIN, Jean-Marie LECLERE, Pascal MARCHAL, Christian TISSOUX, Jacques PISTER, Laurent GELLENONCOURT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mmes Jocelyne CAREL, Sabine TIHA *(pouvoir à Mme Yvette COUDRAY)*, MM. Bruno MINUTIELLO, Bernard GENAY, Gérald BARDOT, Ludovic CHAUMET *(pouvoir à M. Jonathan HAUVILLER)*, Pierre-Jean COURBEY, *(pouvoir à Mme Colette MANSUY)*, Laurent de GOUVION SAINT CYR, Christian FLAVENOT, Grégory GRANDJEAN, Mmes Anne-Marie d MARINO, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, MM. Jacques LAMBLIN, Jean-Luc LEFEUVRE *(pouvoir à Mme Marie VIROUX)*, Mmes Catherine PAILLARD *(pouvoir à M. François FRASNIER)*, Martine RELOT, M. Benoît TALLOT *(pouvoir à Mme Joëlle di SANGRO)*, Mme Daphné VELTIN-DESSAUVAGES, MM. Jean-Luc DEMANGE *(pouvoir à M. Jean-Marie LARDIN)*, Vincent VAUTHIER *(pouvoir à M. Jean-Christophe AUBERT)*, Philippe ALAVOINE *(pouvoir à M. Francis VILLAUME)*.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Bernard MICLO, Mme Edith BAGARD, MM. Pascal BAUCHE, Michel BOESCH, Frédéric BREGEARD, Mmes Annie GUILLEMOT, Anne LASSUS, Catherine LAURAIN, Michèle WALTER,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie BURTIN

RAPPORTEUR : M. Jacques DEWAELE

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 6 JUILLET 2017 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

DÉLIBÉRATION N° 2017-220 : Urbanisme – Définition des modalités de collaboration entre la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat et ses 43 communes membres pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat-Déplacements

La Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) est compétente de droit en matière de Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale depuis le 1er janvier 2017.

Les anciennes Communauté de Communes du Lunévillois (CCL) et Communauté de Communes des Vallées du Cristal (CCVC) ont chacune engagé une démarche d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), respectivement :

- de PLUi-HD prescrit le 22 octobre 2015 par délibération du Conseil communautaire de la CCL,
- de PLUi prescrit le 3 novembre 2015 par délibération du Conseil communautaire de la CCVC.

Ces deux projets de PLUi n'ont pas été arrêtés. Leurs Plans d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ont été débattus au sein des Conseils municipaux des communes membres et du Conseil communautaire des EPCI respectifs en décembre 2016.

COMMUNAUTÉ de
COMMUNES du TERRITOIRE de
Lunéville à Baccarat

Les atouts de la démarche

Maître d'œuvre unique sur les 3 anciens territoire : Agence d'urbanisme SCALEN

→ Echanges déjà engagés avec les Maires
→ Connaissance du territoire / élaboration du SCoT Sud 54
→ Travail d'harmonisation préparé avant la fusion

Prescription de la démarche et objectif

Délibérations du 29 juin 2017

→ Prescription de l'extension de la procédure de PLUI HD de l'ex CCL aux 43 communes de la CCTLB
→ Exercice du droit de préemption urbain

OBJECTIF: Approbation décembre 2019

COMMUNAUTÉ de
COMMUNES du TERRITOIRE de
Lunéville à Baccarat

LA COMPETENCE PLUi

Les documents d'urbanisme
en vigueur et leurs évolutions

11 PLU
5 Cartes Communales
10 POS
17 RNU

La prescription de l'extension du PLUI de l'ex-CCL garantit que **les communes de l'ex-CCVC et ex-CCL bénéficient du report de la caducité des POS et du maintien des document d'urbanisme en vigueur jusqu'au 31/12/2019.**

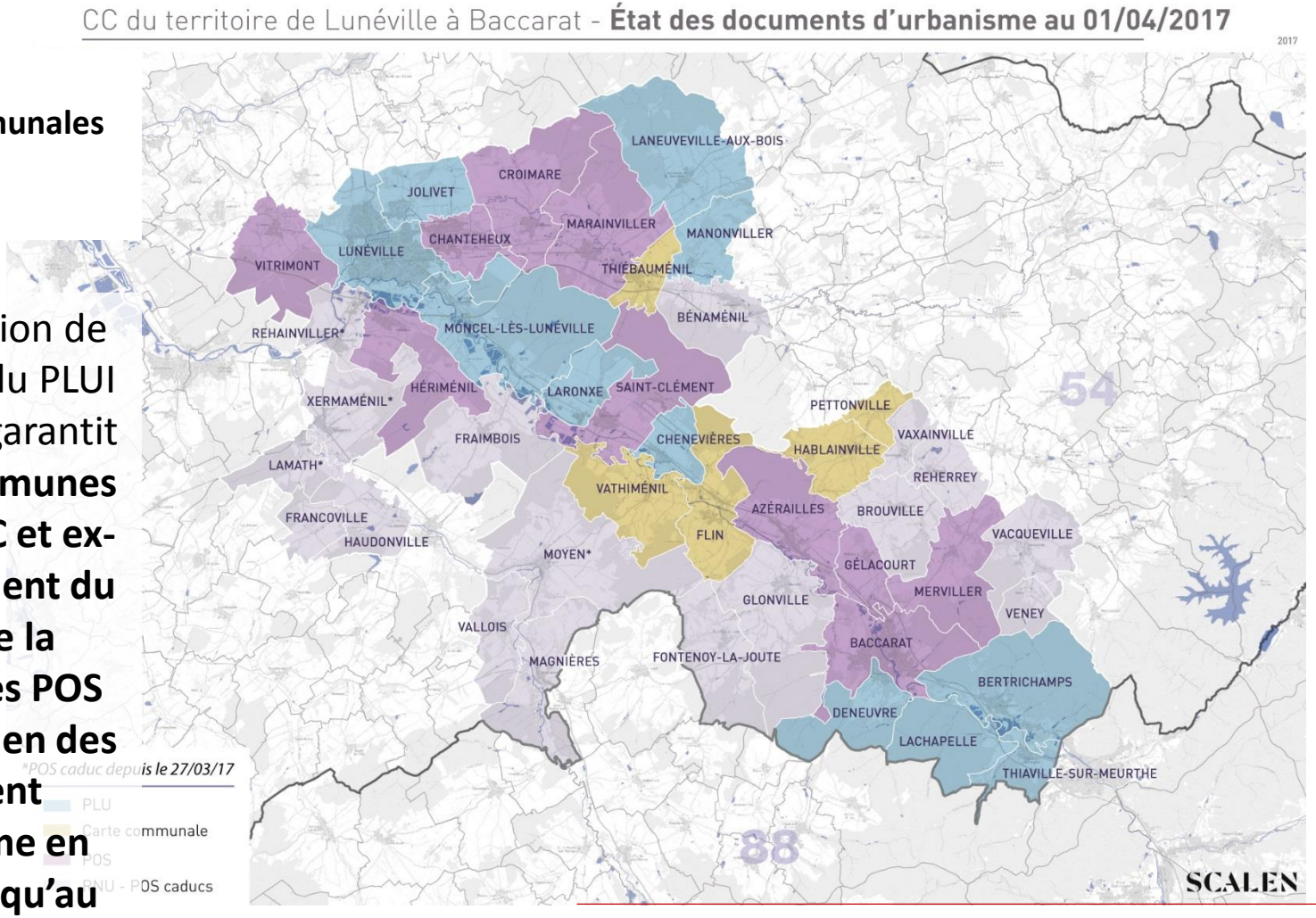

COMMUNAUTÉ de
COMMUNES du TERRITOIRE de
Lunéville à Baccarat

LE CALENDRIER

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du TERRITOIRE de Lunéville à Baccarat

Depuis début 2017	Travail de mise à jour et de synthèse des diagnostics réalisés sur les anciens territoires de la CCTLB et ajout de compléments par l'agence SCALEN
29 juin 2017	Extension du PLUi-HD de l'ancienne CCL à l'ensemble de la CCTLB.
4 septembre 2017	Présentation des enjeux du diagnostic du PLUi au Comité de Pilotage
Octobre – décembre 2017	Travail en Comité Technique sur les orientations et objectifs du PADD Réunion publique sur la démarche et enjeux harmonisés Rencontre des Maires sur le volet habitat et Réalisation de l'EIE
Février 2018	Débats sur les orientations du PADD en Conseils Municipaux et Conseil Communautaire
2018 - déb. 2019	Etudes et réalisation du zonage et du règlement
2019	Approbation du PLUi

COMMUNAUTÉ de
COMMUNES du TERRITOIRE de
Lunéville à Baccarat

LES MOYENS

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du TERRITOIRE de Lunéville à Baccarat

	Fonc.	Inv.
- **En Interne : un chargé de mission dédié pour : (45 000 €/an)** → Coordonner les études, les procédures d'urbanisme en cours, les projets d'aménagement à l'étude, → Assurer la concertation, les mesures de publicité, → Informer les communes et les secrétariats de Mairie → Coordonner l'équipe projet, informer les services et recueillir l'avis des équipes techniques	**135 000 €**	
- **Un maitre d'œuvre SCALEN : convention annuelle de partenariat (230 000 €/an en 2017)**		**690 000 €**
- **Des études externalisées** : → Volet Habitat (PLH) - intégré dans convention SCALEN → Volet déplacements (PDU) abordé dans la structuration AOM (PETR) → Les Etudes environnementales (EIE, évaluation environnementale, incidences Natura 2000) – **170 000 €** + 3 tranches optionnelles : identification Zones humides/ trame verte et bleue/ Diagnostic agricole et forestier → Une assistance juridique – **40 000 €**		**210 000 €**
→ **Poursuite des procédures d'urbanisme engagées : 30 000 € en 2017**		**30 000 €**
Budget approximatif 2017 - 2019	**135 000 €**	**930 000 €**

COMMUNAUTÉ de
COMMUNES du TERRITOIRE de
Lunéville à Baccarat

→ **Demandes de subventions :**

- Appel à projets PLUi 2015 sur l'ex CCL et l'ex CCVC : lauréats
- Appel à manifestation d'intérêt régional « Trame verte et Bleue » : en cours d'instruction
- Appel à projets PLUi 2017 : en cours
- Ex-Région Lorraine : subvention accordée

→ **Dotation Globale de Décentralisation**

COMMUNAUTÉ de
COMMUNES du TERRITOIRE de
Lunéville à Baccarat

Merci de votre attention

Le Président : **Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR**

Le 1er Vice-Président en charge de l'aménagement du développement économique et du SCoT
Monsieur Hervé BERTRAND

Le Vice-Président en charge de l'Urbanisme et de l'Habitat :
Monsieur Jacques, DEWAELE, Maire de Chanteheux

Le Conseil délégué à l'Urbanisme :
Monsieur Vincent VAUTHIER, Maire de Moncel-lès-Lunéville

Contact
03 84 74 05 00
PLUi@delunevilleabaccarat.fr